

Sommaire : L'expérimentation Macron à Marseille p. 2-3 - Pour le retour aux 4 jours à Avignon p. 3 - Injustice p. 4

## Déclaration de guerre :

**« L'Éducation nationale est un naufrage ;  
il va falloir se montrer radical ; il faut tout désétatiser »**

Propos d'un ministre rapportés par *le Figaro* du 8 juillet

En déplacement à Marseille, fin juin, le président Macron a confirmé la généralisation de l'expérimentation marseillaise où les écoles disposent de **budgets en fonction de leurs projets** et subissent la **pression des élus locaux et associations diverses**.

**Les postes sont profilés, les directeurs participent au recrutement des adjoints**, les crédits sont attribués dans l'**opacité**, bref c'est un **management d'entreprise privée** qui se met en place, attaquant frontalement notre statut de fonctionnaire d'État ([voir notre DOSSIER p. 2-3](#)).

Le 7 juillet, la Cour des Comptes (1) publiait une Note intitulée « **Privilégier l'approche territoriale et l'autonomie dans la gestion des dépenses d'éducation** » (<https://www.ccomptes.fr/fr/documents/65359>).

Selon *le Figaro* du 8 juillet, « un ministre de poids » a exprimé sans fard : « **il faut tout désétatiser** ».

C'est effectivement à « désétatiser » qu'invite la Cour des comptes en appelant à territorialiser le recrutement en supprimant les concours et en recrutant en CDD de 3 à 5 ans pouvant déboucher sur des CDI, à détruire les critères nationaux d'attribution des moyens aux établissements qui sont la base de l'égalité et à s'en remettre aux influences locales... (2)

### **Pour le SNUDI-FO, hors de question d'accepter une mise en cause des congés d'été !**

Le président Macron a cru bon d'indiquer lors de sa venue à Marseille que « *quand on a des vacances de trois mois, l'inégalité revient* », que les « *vacances trop longues pénalisent les enfants issus de familles en difficulté, parce que ça aggrave les inégalités sociales et scolaires* », et que les raccourcir permettrait de « *mieux étaler sur toute l'année les enseignements* ».

Le SNUDI-FO rappelle tout d'abord que les congés d'été sont plus courts en France que dans la plupart des autres pays européens. Par ailleurs, qui peut croire un instant en la volonté du président Macron (dont le gouvernement supprime brutalement 2 000 postes d'enseignants à la rentrée prochaine) de corriger les inégalités scolaires ? Qui peut croire que le président Macron, dont le gouvernement poursuit et amplifie la liquidation méthodique de l'enseignement spécialisé et adapté, témoigne d'une quelconque volonté d'améliorer la situation des élèves en difficulté ?

Si le président Macron confirme sa volonté démagogique de réduire les congés d'été et de territorialiser l'École de la République, il trouvera le SNUDI-FO et sa Fédération, la FNEC FP-FO, sur son chemin.

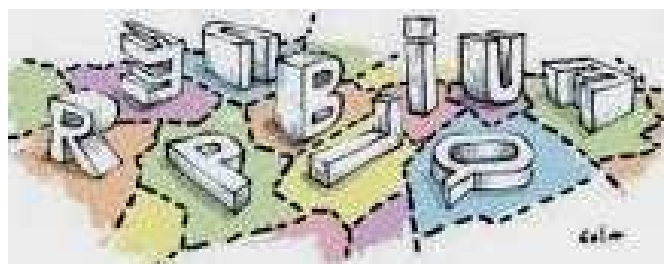
Ce serait la fin du statut de fonctionnaire, l'École livrée aux influences et appétits locaux, et, à tous les niveaux, la logique du contrat (contrat entre établissements et autorités régionales, contrat entre enseignants et managers chefs d'établissement...).

L'invocation des « valeurs de la République », du « rétablissement de l'autorité à l'École » par MM Macron et Attal n'est que le camouflage d'un démantèlement de l'Éducation nationale maintenant revendiqué pour casser notre statut et ouvrir un marché colossal aux entreprises d'enseignement privé comme la réforme des retraites ouvre la voie aux fonds de pension pour ceux qui le pourront !

**Renforcer l'outil syndical est l'acte premier de résistance.  
Syndiquez-vous ! Rejoignez FO !**

(1) **La Cour de comptes** est une juridiction financière de l'ordre administratif, chargée principalement de contrôler la régularité des comptes publics. Depuis quelques années, elle produit des Rapports et des Notes qui, au prétexte de « rigueur financière », font des recommandations de contre-réformes (retraites, Assurance maladie, École...) dont les gouvernements et le Patronat se prévalent ensuite.

(2) **Le Café pédagogique** a publié le 10 juillet une analyse très précise du Rapport de la Cour des comptes dans le contexte du « Pacte » et de la loi de transformation de la Fonction, publique : <https://www.cafepedagogique.net/2023/07/10/la-cour-des-comptes-veut-desetatiser-le-metier-enseignant/>



**NON A L'AUTONOMISATION !**

**Opacité, arbitraire,  
inégalités, chantage  
aux moyens financiers...**

## **Expérimentation Macron à Marseille : la « désétatisation » de l'Éducation Nationale**

- Informations transmises par le Snudi-FO 13 -

En marge du déplacement du président Macron à Marseille, un groupe de travail a enfin été convoqué au rectorat, le vendredi 23 juin, pour faire un « point d'étape » sur le plan « **Marseille en Grand** » : « **écoles innovantes** » **du 1er degré, microstructures dans le secondaire et la généralisation de l'expérimentation dans le cadre du Conseil National de la Refondation / Notre École, Faisons-là Ensemble** ».

Depuis 2 ans, la Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP FO) et ses syndicats s'opposent à cette expérimentation, synonyme de déréglementation du Mouvement, de profilage des postes, de participation des directeurs au recrutement des adjoints, d'opacité totale dans l'attribution différenciée de crédits aux écoles...

### **Qu'avons-nous appris dans ce Groupe de travail ?**

De 59 écoles « innovantes » en 2021-2022, nous sommes passés à 75 en 2022-2023 puis 82 pour la prochaine rentrée ! Cela représenterait désormais 16% des écoles marseillaises, 14 400 élèves et 950 enseignants, répartis sur 15 circonscriptions mais **l'Administration refuse toujours de communiquer la liste officielle et complète de ces écoles ! Pourquoi une telle omerta ?**

L'Administration prétend qu'aucune pression ne s'est exercée pour faire rentrer dans l'expérimentation et qu'aucun projet proposé par les équipes n'a été écarté. Outre que, oui, il y a bien eu des pressions, le groupe scolaire de la Timone (5ème arrondissement), par exemple, a rapidement quitté l'expérimentation puisque le projet mené sur le bâti et la structure de l'école n'a pas pu aboutir. D'autre part, le groupe scolaire St André de la Castellane (école choisie par le président Macron pour sa visite mardi 27 juin) souhaite se désengager dès la prochaine rentrée... !

### **Pour vendre l'expérimentation Macron, l'Administration se gargarise d'avoir attribué des moyens supplémentaires à ces écoles :**

- une augmentation de 25% des décharges attribuées aux directeurs. Si la direction était déjà à 100% de décharge, une décharge supplémentaire de 25% est attribuée à un adjoint volontaire ;
- une Indemnité pour Missions Particulières (IMP) : l'élaboration du projet, les commandes spécifiques... ;
- une allocation de formation (30h/adjoint) pour des formations choisies par les équipes et effectuées en plus des 18h réglementaires dans le cadre des 108h ;
- un accompagnement « Ressources Humaines » avec la programmation de visioconférences mensuelles entre les directeurs et le DASEN adjoint en charge du plan « Marseille en Grand » ;
- des moyens matériels et numériques de dernière génération (ENI, tableaux interactifs, tablettes, pédagogie Montessori...);
- des intervenants associatifs et en langues...

### **Mais ce que le Recteur omet (volontairement) de nous dire...**

- Des écoles et des équipes ont été **fortement incitées à entrer dans l'expérimentation**, d'autres se sont vu proposer **des projets « clé en main » de la part de l'équipe de circonscription**.
- Les décharges de direction supplémentaires représentent plus de **20 ETP (équivalent temps plein) de Remplaçants** rattachés aux écoles concernées alors que toutes les écoles ont manqué cruellement de moyens de remplacement durant toute l'année scolaire...
- Des **contractuels** ont également été recrutés spécialement pour ces écoles, accentuant d'autant **l'inégalité de traitement entre les écoles et mettant en cause le recrutement d'enseignants sous statut de fonctionnaire d'État**.
- Plusieurs écoles, non concernées par les critères fixés au départ de l'expérimentation (rénovation du bâti, Éducation prioritaire...), ont pu entrer dans l'expérimentation et bénéficier de moyens importants... attestant que **pour faire entrer dans l'expérimentation l'Administration** ne s'est pas embarrassée des règles qu'elle avait fixées...
- Le budget de 2,5 millions d'euros attribué par l'État pour cette expérimentation a été **ventilé de manière totalement opaque. Aucune comptabilité** n'est disponible, **aucune évaluation** n'est possible ! Seule l'Administration sait comment cet argent a été distribué et qui en a bénéficié... Là encore, c'est l'omerta.
- 19 écoles expérimentales ont encore 33 postes dont 2 postes de directeurs non pourvus !

### **Et il y a la réalité du terrain...**

- Les **IMP (Indemnités spécifiques pour les Missions Particulières)** n'ont pas pu être ventilées à tous les enseignants. Certains les ont touchées avec consigne de rembourser de la main à la main les autres collègues, sachant que ces IMP ne sont pas défiscalisées !
- Des équipes attendent toujours **le paiement des HSE** (heures supplémentaires effectives) pour des formations suivies, on leur promet un versement (hypothétique) sur la paie d'octobre 2023...



- Des directeurs ont obtenu des cartes de crédit prépayées avec une somme de 1 800 euros, à dépenser comme ils le pouvaient dans un temps limité !
- Ce sont en majorité des jeunes collègues (T1 à T3) qui ont postulé sur les **postes à exigences particulières (PEP)** dans ces écoles, des **postes attribués hors barème, sur profil** !
- Dans une école, 8 enseignants sur 13 ont quitté le navire en participant au mouvement... ils vont être remplacés par 7 T1 !
- Des équipes sont à bout de forces face à **l'explosion du nombre d'heures de concertation, de réunions, de bilans...**

L'obligation de passer par un catalogue spécialisé (UGAP) pour les achats, avec **des prix exorbitants**, donne le sentiment d'un gâchis de l'argent public.

- Des projets ont été retoqués ou ajournés, faute de crédits ou de partenariats disponibles ;
- Des agréments avec des associations pour des intervenants langue, artistiques ou sportifs ont été refusés ;
- Des projets qui impliquaient à l'origine une rénovation du bâti ont été annulés et les équipes priées de revoir leur copie sur un projet totalement différent...

### Vers une généralisation...

Le rectorat confirme que l'expérimentation marseillaise est amenée à se généraliser dès la rentrée prochaine avec le dispositif « **Notre École Faisons-là Ensemble** » (NEFLE) issu du Conseil National de la Refondation mis en place par M. Macron. Toutes les écoles, tous les établissements peuvent déposer leur projet dans une application numérique avec ou sans demande de financement. **Les écoles sont incitées à profiter du renouvellement de leur projet d'école, en lien avec les évaluations d'écoles, pour présenter un projet "innovant" et intégrer ainsi le dispositif NEFLE.**

Actuellement, au niveau académique, 243 projets sont en cours de rédaction sur la plateforme, 125 ont déjà été validés...

Signalons qu'une école expérimentale a constaté cette année la réduction de moitié de ses moyens, au prétexte de l'extension des aides à un nombre d'écoles plus important... Avec « Marseille en Grand » puis NEFLE, les moyens alloués jusqu'à présent ne seront plus aussi importants !

### Dénationaliser, territorialiser et privatiser tout ce qui pourra générer des profits...

« Marseille en Grand » et « NEFLE » sont des dispositifs, au même titre que le PACTE, les évaluations d'école, la loi Rilhac, l'Acte 2 de l'École inclusive, la réforme de la voie professionnelle..., qui ne visent, à terme, qu'à détruire le cadre national de l'École républicaine et l'ensemble de nos statuts, la loi de transformation de la Fonction publique (Dusopt - 2019) permettant le recrutement de contractuels en lieu et place d'enseignants sous statut de fonctionnaire d'État.

### Non à la transformation de l'École publique en une mosaïque d'établissements différents, autonomes, concurrents... !

**FO refuse la mise en place d'un chantage à l'attribution de financements** conditionnés à la mise en place de projets entérinant l'immixtion d'élus locaux et de « partenaires » divers et variés dans l'École. Les crédits pédagogiques doivent être attribués dans la clarté et en fonction des besoins établis par les équipes enseignantes.

**FO exige le maintien du cadre national et laïque de l'École publique, le respect de la liberté pédagogique des enseignants** dans le cadre des programmes nationaux. FO refuse toute ingérence des groupes de pression locaux dans la gestion des écoles et le contenu des enseignements. Le cadre national de l'École publique et le statut national des enseignants sont la garantie de l'égalité d'accès à l'Instruction publique pour tous les élèves quels que soient leur quartier d'habitation et leur milieu social.

**FO refuse la mise en place d'un management d'entreprise dans la gestion des personnels.** Les mutations doivent s'effectuer sur la base de barèmes et non d'une adhésion à un projet local ni selon un « profil », au bon vouloir de supérieurs hiérarchiques autorisés à agir dans la plus totale opacité depuis la fin de tout contrôle par les élus du personnel en CAPD.

## AVIGNON DOIT REVENIR AUX 4 JOURS avec coupure le mercredi !

Les enseignants réunis en Réunion d'Information Syndicale, mercredi 28 juin 2023 à l'Union Départementale FO, créent **le Comité d'enseignants soutenu par le SNU-DI-FO pour le retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines avec la coupure du mercredi, à Avignon.**

Le Comité invite tous les collègues, adjoints, directeurs et ATSEM, à lui transmettre d'ores et déjà tous les faits et arguments qui justifient le retour à la semaine de 4 jours sur 36 semaines avec la coupure du mercredi comme dans les 128 autres communes du département (sur 131).

**Envoyez vos témoignages à l'adresse : [semaine4joursavignon@gmail.com](mailto:semaine4joursavignon@gmail.com)**

Une prochaine réunion du Comité aura lieu à la rentrée pour organiser des visites d'écoles, pour proposer **une pétition** et **un projet de prise de position des Conseils d'École** et pour préparer **une délégation auprès de madame la Maire d'Avignon.**

**Le Comité vous donne rendez-vous le mercredi 20 septembre 2023 à 12h15 à l'Union Départementale FO au 20 avenue Monclar à Avignon.**

*PS : Tous les syndicats sont invités à soutenir le Comité.*

| Lundi  | Mardi   | Mercredi  | Jeudi   | Vendredi  |
|--|---|---|---|---|
|  |  |  |  |  |

# Injustice !

## Lettre au Ministre pour que soit enfin prise en compte la période d'allocataire IUFM dans le calcul de la pension de retraite... comme le prévoyait la loi du 26 juillet 1991 !

Nous sommes interpellés par des collègues enseignants du 1er degré qui, au moment de partir à la retraite, se rendent compte que la période au cours de laquelle ils ont été allocataires IUFM (années 1990) n'est pas prise en compte dans la liquidation de leur pension.

Lors de la mise en place des IUFM au début des années 90, la formation des enseignants ne se déroulait plus que sur une année au lieu de deux précédemment avec les Écoles normales.

Il y avait toutefois la possibilité pour les candidats de préparer le concours au sein des IUFM. Ils étaient considérés comme première année IUFM et percevaient à ce titre une allocation de formation. Un article de loi prévoyait que cette allocation de formation puisse être prise en compte dans la constitution et la liquidation du droit à pension. C'est l'article 14 de la loi 91-715 du 26 juillet 1991 qui le prévoyait : « *Les périodes pendant lesquelles ont été perçues des allocations d'enseignement créées par le décret n° 89-608 du 1er septembre 1989 portant création d'allocations d'enseignement, ainsi que la première année passée en institut universitaire de formation des maîtres en qualité d'allocataire sont prises en compte pour la constitution et la liquidation du droit à pension de retraite, sous réserve de la titularisation dans un corps d'enseignants et dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.* »

Or, aucun décret en Conseil d'État n'ayant été pris depuis, cet article de loi est resté lettre morte et nos collègues partent à la retraite sans que cela ne leur soit appliqué.

Nous vous demandons donc d'intervenir pour que cette injustice soit réparée.

Veuillez recevoir, Monsieur le ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

Clément Poulet,  
Secrétaire général de la Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP-FO)

VER DROITS  
SONT NOTRE  
SEULE LOI

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.  
Un reçu vous sera adressé pour votre déclaration de revenus.

L'adhésion peut se faire en ligne :

<https://boutique.macotisation.fr/formulaire/SNUDI-FO-Vaucluse/Adhesion-au-SNUDI-FO-vaucluse/YbLYBdr>

### COTISATIONS DE BASE

Les collègues stagiaires (PES) débutent au 1<sup>er</sup> échelon P.E. Ils sont promus au 2<sup>e</sup> à la sortie de l'INSPE.

| ECHELONS                   | 1     | 2     | 3     | 4     | 5           | 6          | 7          | 8            | 9     | 10    | 11    |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------------|------------|------------|--------------|-------|-------|-------|
| Prof. des Ecoles           | 80 €  |       |       | 163 € | 169 €       | 173 €      | 182 €      | 192 €        | 203 € | 216 € | 230 € |
| P.E. hors classe           | 203 € | 213 € | 225 € | 240 € | 254 €       | 266 €      | 270 €      |              |       |       |       |
| P.E. classe exceptionnelle | 236 € | 250 € | 260 € | 275 € | 1er chevron | 2e chevron | 3e chevron |              |       |       |       |
|                            |       |       |       |       | 295 €       | 305 €      | 315 €      | ECHELONS     |       | 10    | 11    |
|                            |       |       |       |       |             |            |            | Instituteurs |       | 172 € | 185 € |

### MAJORATIONS

|                              |        |
|------------------------------|--------|
| Enseignants ASH et PEMF      | + 7 €  |
| PEMF IEN - PEMF CPD          | + 12 € |
| Chargé d'école               | + 3 €  |
| Directeur 2 - 4 classes      | + 7 €  |
| Directeur 5 - 9 classes      | + 11 € |
| Directeur 10 classes et plus | + 14 € |

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué (50 %, 75 %, 80 %... de la cotisation)

En disponibilité ou en congé parental : 33 €

AESH : 50 € RETRAITÉ : 75 €

Chèque(s) à l'ordre de « **SNUDI-FO 84** »

Plusieurs versements possibles (10 maximum) prélèvement des chèques aux dates que vous indiquerez.

A retourner à :

SNUDI-FO B.P. 80010  
20 avenue Monclar  
84004 AVIGNON cedex 01

Cotisation de base ..... + Majoration ..... = ..... €

## Bulletin d'adhésion

Nom : ..... Prénom : .....

Temps partiel : oui - non

Corps : Instit. - P.E. - PE Hors classe - PE Classe Exceptionnelle - PES - AESH

Quotité : %

Fonction : Adjoint - Directeur - PEMF - ASH - autre : ..... à titre : définitif / provisoire

Nombre de chèques :

Echelon : ..... Date de passage : ..... Date de naissance : .....

Ecole - localité : mat/élém/primaire ..... Tél. ....

Adresse personnelle .....

Téléphone personnel mobile : ..... Téléphone personnel fixe : .....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.

**E-mail personnel :**

déclare adhérer au SNUDI-FO

**Date et signature**

**L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du formulaire.**

La syndicalisation s'effectue tout au long de l'année, année scolaire ou année civile indistinctement.